

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU الأمة
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

VERITE ET JUSTICE

POUR LES DISPARU(E)S

EN ALGERIE

LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 8 –Juillet/Septembre – 2003

BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2003 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

Plusieurs activités ont pu être concrétisées durant l'été 2003, notamment grâce au travail de deux étudiants, stagiaires au sein du Collectif.

MISE A JOUR DES LISTES DE DISPARU(E)S

Leur travail a ainsi permis la réorganisation des dossiers de disparu(e)s (classement, suppression des dossiers en double, vérification des renseignements) et le traitement des nouveaux dossiers, avec l'aide d'Alix, bénévole, membre de la Ligue des droits de l'Homme. Ces dossiers (393 au total) ont pu être envoyés au Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires. Parallèlement, les listes informatiques, contenant des informations sommaires sur chaque cas de disparition, ont pu être mises à jour.

STATISTIQUES SUR LES DISPARITIONS FORCÉES

Cette actualisation a permis de réaliser un premier travail d'analyse de ces listes et de dégager un bilan statistique à partir des 4480 noms y figurant. Ainsi, il est apparu que la grande majorité des arrestations et enlèvements a eu lieu en 1994 et 1995 (près de 70 % des cas signalés), dans la région d'Alger (25,5 % des cas). Aucune classe d'âge n'est véritablement épargnée, mais ce sont surtout des hommes âgés de 20 à 35 ans au moment de la disparition qui sont victimes des arrestations et autres ratissages.

De même, toutes les catégories socioprofessionnelles ont été touchées par les disparitions (médecins, avocats, étudiants, lycéens, ouvriers, fonctionnaires, chômeurs, etc.). Par ailleurs, plus de la moitié des enlèvements se déroulent au domicile familial, et de nombreux autres sur le lieu de travail de la personne disparue.

Enfin, les dossiers remplis par les familles font apparaître que les enlèvements sont le fait, pour la majorité des cas, des forces de police (plus de 17 % des cas), de gendarmerie (12 %) ou de militaires en tenue (12 %). Les autres

responsables sont aussi des services qui agissent sous les ordres ou pour le compte des autorités : milices, services de renseignement, etc.

Ces données vont pouvoir servir de base à un rapport sur la situation des disparu(e)s en Algérie, actuellement en cours d'élaboration.

SITE INTERNET DU CFDA

Un site Internet a été réalisé¹, rassemblant de nombreux documents relatifs aux disparu(e)s. On peut ainsi y trouver les derniers rapports d'Amnesty International et Human Rights Watch, les communiqués et bulletins d'information du CFDA, des articles de presse, des appels à la mobilisation, des photos de disparu(e)s et des rassemblements de familles, etc. Parmi ces documents, on peut également trouver la base de données mise en ligne.

Cette base, qui regroupe pour chaque disparu recensé l'ensemble des informations relatives à sa disparition, l'état civil du disparu, ainsi que les démarches effectuées par les familles et les témoignages, a également été alimentée. Un programme spécifique pour le Collectif a été réalisé par un ami de l'association, dans le but de faciliter la publication et la mise à jour de la base sur le site Internet. Elle contient à ce jour 786 dossiers, mais il reste un travail très important pour parvenir à un fichier exhaustif et régulièrement actualisé. De même, le site Internet a connu quelques difficultés techniques et de nombreux documents doivent encore être publiés.

RECHERCHE DE FINANCEMENTS

La présence de ces deux stagiaires a été, en outre, l'occasion de préparer et présenter de nouveaux dossiers de financement pour l'association. Ainsi, quatre dossiers de demandes de financements ont été élaborés, à l'adresse d'une fondation américaine (*Public Welfare*), d'un organisme norvégien (*Norwegian Human Rights Fund*), d'une association pour les femmes (*Global Fund For Women*), et de la Fondation Jean Jaurès. La préparation et l'envoi de ces dossiers ont

¹ <http://www.disparus-dz.org>

nécessité un travail important, d'autant plus qu'il s'est effectué en langue anglaise. Deux d'entre eux ont été rejetés, du fait que l'Algérie ne fait pas partie de leurs priorités, et les deux derniers restent en cours d'examen.

Le 24 juillet, des membres du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie ont rencontré les responsables du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), en vue de relancer une demande de subvention déposée auparavant. Il s'est agi d'informer les nouveaux interlocuteurs pour le Maghreb/Moyen-Orient sur les activités du Collectif et les difficultés de financement rencontrées par celui-ci. Un dossier a par la suite été préparé et adressé au CCFD, dans l'optique de la commission d'étude des demandes de subventions qui devait se tenir à la fin du mois d'octobre.

NATIONAL ENDOWMENT FOR DEMOCRACY

Nous tenons à remercier la Fondation NED (*National Endowment for Democracy*) pour avoir renouvelé son soutien financier pour l'année 2003-2004. Grâce à ce financement, nous avons pu maintenir l'activité du bureau en Algérie, qui nous permet de continuer à mener un travail efficace sur place.

RENCONTRE AVEC MICHAEL DOCHERTY

Le 1^{er} juillet, une délégation du Collectif s'est rendue à Bruxelles où elle a rencontré M. Michael Docherty, responsable de programme Maghreb à la Commission européenne. Il s'agissait de le sensibiliser à l'action du Collectif dans l'optique du programme de financement de projets locaux lancé par l'Union européenne en Algérie.

Toutefois, M. Docherty a estimé qu'il n'était pas possible de proposer SOS Disparus comme candidat à ce programme de financement auprès de la délégation de l'Union européenne en Algérie, dans la mesure où l'association n'avait toujours pas reçu l'agrément des autorités algériennes.

PARTICIPATION A UNE EMISSION DE TELEVISION BELGE

Le 1^{er} juillet 2003, Nassera Dutour s'est rendue en Algérie pour préparer des rencontres de journalistes de la chaîne de télévision belge RTBF avec les mères de disparu(e)s, dans le cadre de l'émission Dunia, en vue d'un reportage sur le thème « femmes et politique ». Cependant, le 2 juillet étaient libérés les deux leaders du Front islamique du salut (FIS), Ali Belhadj et Abassi Madani, et les autorités algériennes ont expulsé tous les journalistes étrangers présents en Algérie. Les journalistes belges n'ont donc pas eu la possibilité de tourner leurs images et ont été expulsés le 3 juillet suivant.

Suite à cette expulsion, la responsable de l'émission a tenu à maintenir le thème des disparu(e)s d'Algérie au programme de son reportage. Elle a ainsi envoyé un journaliste accompagné de deux techniciens de la RTBF au bureau à Paris. Ce document a servi pour la réalisation de l'émission Dunia, diffusée du 20 au 26 août. Nassera Dutour était l'invitée principale sur le plateau, le 12 août à Liège.

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ACTION DES FAMILLES DE DISPARU(E)S

Profitant de sa présence en Algérie, après l'expulsion des journalistes étrangers, en juillet 2003, Nassera Dutour a organisé des réunions avec les familles, afin de les sensibiliser sur l'importance de faire parvenir au bureau de SOS Disparus tous les documents relatifs à la disparition de leur proche en leur possession, en vue de pouvoir présenter des dossiers complets à l'éventuelle commission d'enquête qu'a proposée M. Ksentini au Président de la République. Il s'est également agi de les sensibiliser sur l'importance de poursuivre les dépôts de plaintes pour que le dossier ne soit pas clos par les autorités judiciaires.

Nassera Dutour s'est ensuite rendue à Oran, dans le même objectif. Elle a également organisé la rencontre de deux responsables de l'assemblée populaire de la *wilaya* d'Oran, avec les responsables du comité d'Oran, afin de les sensibiliser à l'action des familles de

disparu(e)s et d'obtenir leur soutien. Nassera Dutour a, par ailleurs, participé à la réunion du bureau de SOS Disparus à Alger, qui se tient deux fois par mois le mardi. Un programme de travail a été élaboré. Il a notamment été prévu d'effectuer une manifestation chaque semaine devant une institution différente (Observatoire national des droits de l'Homme, Ministère de la justice, de l'intérieur, présidence de la République, etc.).

Les rassemblements ont ainsi été préparés (communiqué de presse, rencontres avec des hommes politiques, appel à la mobilisation, préparation des banderoles, etc.).

C'est ainsi que le 6 juillet, à 9 heures, s'est tenu un rassemblement devant le Ministère de la justice. Une lettre avait été adressée au Ministre de la justice, afin d'obtenir une entrevue. Après quelques négociations, un simple fonctionnaire, interlocuteur habituel des familles, a été proposé pour recevoir une délégation. Mais les familles ont refusé de le rencontrer, exigeant d'être reçues par un responsable.

En effet, ce fonctionnaire avait déclaré aux familles, à plusieurs reprises, que la solution ne se trouvait pas entre ses mains. Il s'agissait de protester contre les pressions et intimidations exercées à l'encontre des familles de disparu(e)s. Nombre d'entre elles ont en effet été convoquées à plusieurs reprises pour subir des interrogatoires et signer des procès-verbaux dont elles n'avaient même pas connaissance du contenu (Voir bulletin d'information n° 7). Un deuxième rassemblement, au même endroit, a été organisé le 13 juillet.

Le lendemain, 14 juillet 2003, SOS Disparus était invité par le *National Democratic Institute* (NDI), pour suivre un séminaire portant sur les systèmes électoraux. Plusieurs associations et partis politiques étaient également invités, avec lesquels les membres de SOS ont pu échanger.

DES FAMILLES ARRETEES PAR LES AUTORITES

Le mercredi 9 juillet 2003, alors que les mères de disparu(e)s de la *wilaya* d'Oran terminaient

leur rassemblement hebdomadaire devant le Tribunal d'Oran, deux individus en civil ont brutalement saisi l'une d'elles, Mme BOUTEIBA, et l'ont traînée au sol jusqu'à leur véhicule. D'autres individus ont ensuite couru derrière les autres femmes et ont arrêté Mmes BOUGUETAYA et sa fille Zohra, BOUSSEKAK, TRAÏBA, MEKALECHE et BAKHTA, les deux dernières étant âgées respectivement de 75 et 82 ans.

Ces sept femmes ont été emmenées au commissariat du deuxième arrondissement d'Oran, où ont été établis des procès-verbaux d'audition. Vers 13 heures, elles ont été transportées au commissariat central d'Oran, où les agents les ont photographiées et ont relevé leurs empreintes digitales. Puis les femmes ont été placées dans des cellules, jusqu'à 19 heures. Là, le Commissaire divisionnaire, accompagné de deux officiers en tenue, les a libérées en leur enjoignant de se présenter au commissariat central le samedi 12 juillet à 9 heures.

Ce jour là, les policiers ont emmené les sept femmes au tribunal Benzerdjeb à Oran. Le Procureur les a alors entendues et les a averties que les dossiers de leurs enfants disparu(e)s étaient en cours d'établissement et qu'il ne fallait plus faire de rassemblements. A 14 heures, elles se sont vu remettre des convocations pour un jugement le 04 octobre 2003.

PLAINTÉ AUPRES DU GTDA

A la suite de renseignements officieux sur la détention dans une caserne de l'armée algérienne de Amine Amrouche, disparu depuis le 30 janvier 1997, le Collectif a adressé une communication à M. Miguel de la Lama, Secrétaire du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, le 12 juillet 2003. Cette communication a été transmise au gouvernement algérien.

RENCONTRE AVEC DES ONG A BARCELONE

Au mois d'août, deux représentants de SOS Disparus, Hassan Ferhati, trésorier du bureau, et Amine Sidhoum, avocat des familles, se sont

rendus à Barcelone pour participer à une semaine de solidarité avec la Palestine. Cette semaine a été ponctuée de débats, de rencontres, de conférences, de rassemblements, et réunissait de nombreuses organisations internationales de droits de l'Homme, ce qui fut l'occasion d'échanger avec les représentants de celles-ci.

DEPLACEMENT A GENEVE

Du 1^{er} au 5 septembre 2003, une délégation du CFDA s'est rendue à Genève, pour participer à la réunion informelle du Groupe de travail de la Commission des droits de l'Homme des Nations unies chargé d'élaborer un projet d'instrument normatif juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Les organisations non gouvernementales présentes (Fedefam, AFAD, FIDH, Amnesty International, CFDA, etc.) en ont profité pour se réunir et adopter une stratégie commune pour le contenu du document juridiquement contraignant sur les disparu(e)s, face aux réticences des États.

A l'occasion de cette réunion, le Réseau africain contre les disparitions forcées (RADIF), nouvellement créé a été présenté (Voir bulletin d'information n° 7).

DEMENAGEMENT DU BUREAU A ALGER

A la fin du mois de septembre, Nassera Dutour s'est rendue à Alger pour organiser le déménagement du bureau. Il a ainsi fallu effectuer de nombreuses démarches, dans les semaines précédentes, pour trouver un local susceptible d'accueillir le personnel du bureau et les familles de disparu(e)s. Surtout, l'emménagement était suspendu à la réalisation d'importants travaux dans les nouveaux locaux. Il s'est donc agi de contacter des artisans, d'acheter le matériel nécessaire et d'effectuer des travaux de peinture, de réfection des installations sanitaires et de nettoyage, afin de permettre au bureau de fonctionner à nouveau. Enfin, il a fallu transporter les meubles et dossiers d'un bureau

à l'autre, ce qui a nécessité l'aide de nombreuses personnes.

SENSIBILISATION LORS DE CONFERENCES-DEBATS

En août et septembre 2003, Nassera Dutour est intervenue à l'occasion de conférences-débats à Saint-Étienne et Belfort, à l'invitation des groupes locaux d'Amnesty International. Un « café-philo » a également été organisé par une section locale de la Ligue des droits de l'Homme, à Eaubonne, dans la région parisienne. Par la suite, le Collectif a été sollicité à plusieurs reprises pour de nouvelles interventions.

SENSIBILISATION DES REPRESENTANTS DIPLOMATIQUES EN ALGERIE

Le travail du Collectif et de SOS Disparus a aussi consisté en diverses rencontres avec des représentants diplomatiques d'États étrangers en Algérie. Ainsi, le 18 septembre, le CFDA rencontrait M. Graham Hand, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Alger. Celui-ci s'est montré particulièrement compréhensif et désireux de mieux comprendre l'action des familles de disparu(e)s. Le 24 septembre, SOS Disparus avait rendez-vous avec l'ambassadeur des Etats-Unis, puis, le 29 septembre, avec le représentant de la Belgique auprès de l'Algérie.

PAS DE COMMISSION D'ENQUETE POUR LES DISPARU(E)S

En mars 2003, le président de la Commission nationale consultative de protection et de promotion des droits de l'Homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini, avait proposé dans son rapport l'établissement d'une commission d'enquête sur les disparitions forcées (Voir bulletin d'information n° 7). Or, le 09 août, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, dans un communiqué transmis à la presse, a annoncé la mise en place prochaine d'un « mécanisme ad hoc » chargé de traiter la question de disparu(e)s. Déjà, SOS Disparus avait émis un communiqué de presse, dans lequel l'association demandait que le mécanisme en question prenne en compte les

revendications des familles de disparu(e)s². Ce mécanisme a été officiellement installé le 20 septembre 2003, à travers un discours officiel prononcé spécialement pour cette occasion par le Président Bouteflika, en présence de nombreux responsables militaires.

Selon ses termes, cet instrument n'est pas une « commission d'enquête qui se substituerait aux autorités administratives et judiciaires compétentes. C'est un centre de gestion et une interface entre les pouvoirs publics et les familles concernées ». Dans son allocution, M. Bouteflika reconnaît l'échec des mesures prises auparavant dans le but de régler le dossier des disparu(e)s, mais ne reconnaît toujours pas la responsabilité de l'État algérien et de ses services de sécurité dans la perpétration de ces crimes.

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie a réagi à cette annonce en diffusant un communiqué de presse le 24 septembre, repris par certains journaux algériens³.

ABSENCE DE TEXTE POUR LE « MECANISME AD HOC »

Le jour de l'installation du nouveau mécanisme, Nassera Dutour a joint Farouk Ksentini par téléphone, pour obtenir des informations supplémentaires sur la mission de cet instrument. Celui-ci a déclaré qu'il était nécessaire d'attendre la publication du décret présidentiel au Journal Officiel, lui-même ne sachant pas les prérogatives accordées au mécanisme.

M. Boucetta, secrétaire général de la CNCPPDH, a annoncé plus tard que ce décret serait publié au Journal Officiel n° 55, au cours du mois d'octobre.

LA REACTION DES FAMILLES DE DISPARU(E)S

Le 30 septembre, après une concertation téléphonique, les responsables des différents comités régionaux d'Alger, Oran, Constantine, Relizane, Mostaganem, Djelfa, Tipaza, Blida,

Sétif et Medea, ainsi que la Secrétaire générale de l'Association nationale des familles de disparus (ANFD) et le CFDA, se sont réunis à Alger, au siège de SOS Disparus, afin d'adopter une position au regard de ce nouvel instrument.

Les personnes présentes ont réitéré leur volonté de voir se mettre en place une véritable commission d'enquête, compétente pour mener des investigations de façon indépendante et impartiale, et incluant les responsables des organisations de droits de l'Homme, les représentants de familles, leurs avocats et les familles elles-mêmes. Ainsi, en l'absence de ce texte, les responsables ont décidé d'attendre la publication de ce décret.

Le même jour, les responsables ont organisé une conférence de presse nationale. De nombreux journalistes algériens ont répondu à l'appel. Les responsables des comités et de l'ANFD ont expliqué la position définie auparavant. La presse algérienne a largement repris et médiatisé les revendications des familles de disparu(e)s.

RENCONTRE AVEC LES MEMBRES D'UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE EUROPEENNE

En fin d'après-midi, ce mardi 30 septembre, plusieurs associations ont pu rencontrer les membres de la délégation Maghreb du Parlement européen : SOS Disparus, RAJ, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), le CFDA et trois associations de victimes du terrorisme.

Le président de la délégation leur a expliqué que l'Union européenne allait publier un appel d'offre à partir de janvier 2004, pour financer des projets en lien avec la lutte contre l'impunité. Toutefois, SOS Disparus ne pourra pas en bénéficier tant que l'agrément officiel ne lui sera pas accordé par les autorités algériennes.

SOS Disparus a décidé de mener une importante campagne contre le refus des autorités de délivrer l'agrément et du Ministère de l'intérieur d'accorder un rendez-vous pour en discuter.

² Voir mémorandum des familles de disparu(e)s en Algérie.

³ Voir notamment *El Watan*, 30 septembre 2003.